

Saint-Illpize

Le Bulletin Municipal

N° 26 : avril 2020 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Lundi : 8h-12h ; vendredi : 8h-12h et 13h-16h, secrétaire

Dimanche : 10h-12h, maire ou (et) adjoints

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : contact@mairiest-illpize.fr

Vous pouvez aussi demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints

Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

En cette période de crise sanitaire majeure où la France est placée en confinement, je vous invite tous à respecter les recommandations gouvernementales, qui sont les seules, aujourd'hui, à nous prémunir contre ce virus très dangereux pour notre santé et à en éviter la propagation.

En ces temps difficiles, l'équipe municipale s'est affairée pour organiser au mieux la continuité du service municipal à Saint-Illpize, en maintenant un service aussi complet que possible.

Ainsi, la mairie reste ouverte les lundis de 8 heures à 12 heures et les vendredis de 8 heures à 16 heures. Toutefois, nous avons limité l'accueil du public par mesure de protection envers nos agents municipaux. Pour les cas urgents (état-civil, par exemple) vous devrez prendre rendez-vous auprès de nos services le lundi ou vendredi, en téléphonant au 09/64/37/29/74.

Si vous êtes dans une situation d'isolement, fragiles, malades ou que vous êtes dans l'impossibilité de faire vos courses ou d'aller à la pharmacie, vous pouvez vous signaler en mairie. D'ores et déjà, nous avons établi une liste des personnes isolées et fragiles de la commune et les contactons régulièrement. En cette période si particulière, vous pouvez compter sur la mobilisation de votre municipalité. N'hésitez pas à nous téléphoner si nécessaire. Je tenais d'ailleurs à remercier chaleureusement tous ceux qui se sont proposés, dès le début de la crise sanitaire, pour venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés, faisant preuve d'un bel élan de solidarité.

Par ailleurs, nous tenons à remercier vivement tous les électeurs qui se sont mobilisés le 15 mars 2020 et qui ont accordé massivement leur confiance à la liste : « Écouter et agir ensemble pour Saint-Illpize » que je menais. Tous les candidats de cette liste ont été élus dès le premier tour.

Toutefois, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, c'est l'équipe élue en 2014 et recomposée en 2018, qui reste en place et qui traite les affaires courantes jusqu'à nouvel ordre. Le vote du budget primitif a été repoussé à juillet 2020 au plus tard. Les comptes de gestion et administratif, ont, quant à eux, été approuvés à l'unanimité, lors du dernier conseil municipal. Vous trouverez, dans ce bulletin, un article à ce sujet.

En attendant l'installation du nouveau conseil municipal, ma priorité, aujourd'hui, en tant que maire, est d'être attentive aux difficultés rencontrées par les plus fragiles. En cas d'urgence, vous pouvez me contacter directement en appelant le 04/71/76/65/85.

Je vous souhaite à toutes et à tous de rester en bonne santé. Prenez soin de vous et de vos proches. Au plaisir de vous rencontrer à nouveau.

Votre maire, Martine Defay

Conseil municipal : les nouveaux élus attendent d'entrer en fonction

Lors du premier tour des élections municipales, l'ensemble des candidats de la liste menée par Martine Defay ont été élus haut la main.

Pour autant, en raison du confinement décrété à partir du 17 mars suite à l'épidémie du Covid-19, le nouveau conseil municipal n'a pas pu se réunir pour élire maire et adjoints. Cette élection qui est à bulletins secrets ne peut se faire par vote électronique, celui-ci ne garantissant pas, à priori, l'anonymat.

Il faudra donc patienter jusqu'à la fin du confinement et la publication du décret organisant l'installation des conseils municipaux dans les 30.000 communes où ils ont été élus dès le premier tour. C'est annoncé pour début juin au plus tard. Dans l'attente, l'ancien conseil continue à gérer la commune.

A Saint-Ilpize, sur les 11 membres élus du prochain conseil, 5 sont entrants. Aussi avons-nous souhaité vous les présenter en quelques mots.



D'origine lozérienne, **Annick Sylvain** est arrivée à Brioude en 1981 pour occuper, avec son mari, Guy, aujourd'hui malheureusement décédé, une fonction de gardiens d'immeuble social. C'est à l'heure de la pré-retraite de Guy, en 2003, que la famille s'est installée à Tapon. De formation médicale, Annick, qui est souvent identifiée comme étant la maman d'Angèle, notre postière, est depuis deux ans membre du comité d'action sociale.

Chirurgien-orthopédiste, **Richard Weissbrod** a exercé dans la région lyonnaise avant de poursuivre son activité à la clinique Sainte-Dominique de Brioude au début des années 90. Tombé sous le charme de la région et désormais à la retraite, il est installé à Faucon avec son épouse Françoise, kinésithérapeute à l'hôpital de Langeac, également membre du comité d'action sociale.

C'est en 2006 que **Jacques Chausse**, directeur commercial chez Bridgestone, s'est installé à Ribeyre, avec son épouse Annick, et leurs deux enfants. Une sorte de retour aux sources pour Jacques puisque son père est originaire de Langeac. Désormais à la retraite, il s'investit notamment dans le Foyer rural de Villeneuve Saint-Ilpize dont il est le président.

Si des raisons professionnelles l'ont mené à Lempdes (63), **Guy Chicoutel** est un enfant du pays. Il passe la plupart de ses week-ends à Chantel où il possède une maison. Il y reviendra définitivement dans quelques années, quand il sera à la retraite. D'ici là, il compte bien consacrer du temps à l'action communale, fut-ce parfois à distance.

Le cinquième nouvel élu est **Jean-Louis Bouche**, dit Jeannot, bien connu dans la commune. Bien que démissionnaire fin 2017, Jeannot n'a jamais tout-à-fait quitté les affaires communales puisqu'il continuait à s'occuper de la gestion de l'employé municipal et de la salle polyvalente, à titre bénévole. Son élection redonne toute légitimité à son action.

La première tâche des élus, entrants et sortants, sera, lors de la première réunion du conseil, d'élire le maire et ses adjoints, puis de prendre toutes les décisions permettant d'organiser leur travail. Il faudra, par exemple, voter les délégations données par le conseil municipal au maire, les délégations données par le maire aux adjoints ou encore procéder à la désignation des délégués de la commune dans les différents organismes dont elle est membre (communauté de communes, SMAT, SICTOM, etc.). Enfin, il conviendra de choisir des correspondants auprès de différents organismes ou des référents pour des sujets bien particuliers.

Un deuxième conseil convoqué dans la foulée devra permettre de constituer les commissions municipales et de voter le budget 2020 qui a été préparé pendant ces longues semaines de confinement. L'équipe municipale sera alors prête à mettre en œuvre ses projets.

Un aperçu des comptes 2019 de la commune

Le conseil municipal s'est réuni le 28 février 2020 pour la dernière séance de son mandat. Le principal sujet à l'ordre du jour était la présentation et l'approbation des comptes 2019.



Qu'il s'agisse du budget d'assainissement ou du budget principal, ils présentent tous un résultat de clôture positif, qui pour l'assainissement, s'élève à 20.539 € en investissement et à 3.560 € en fonctionnement.

Pour ce qui concerne le budget principal, l'année s'est terminée par un excédent de 53.481 € pour le fonctionnement. Grâce à une gestion rigoureuse, les dépenses ont été maîtrisées et sont quasiment du même niveau qu'en 2018 (total de dépenses = 156.859 €, dont 1/3 consacré au poste personnel). Les recettes, qui s'élèvent à 210.340 €, sont supérieures d'environ 30.000 €, une hausse qui s'explique principalement par une augmentation des dotations et subventions ainsi que des produits des services et ventes. Mais cet écart doit être pondéré par l'encaissement en 2019 d'une recette d'environ 12.000 € qui se rattachait à l'année précédente.

Au total, et compte tenu de l'excédent 2018, le résultat de clôture du fonctionnement est de 87.482 €.

En investissement, l'excédent de l'exercice est de 16.400 €, pour un montant de dépenses de 57.004 € et des recettes s'élevant à 73.404 €. La faiblesse des investissements s'explique par le report des travaux d'aménagement de la traversée de Chantel, qui devaient représenter le gros chantier de l'année. Mais en raison des travaux du pont, il a fallu les retarder afin de permettre la circulation sur la rive droite de l'Allier. Un autre dossier important était le diagnostic de l'église qui, pour sa part, a bien été réalisé mais son paiement et la perception des subventions correspondantes n'interviennent qu'en 2020. Et enfin, des projets, comme la guinguette, ont été reportés faute d'avoir obtenu les subventions correspondantes. La commune a néanmoins pu mener à bien les travaux du cimetière. Il est à noter aussi que la troisième tranche de la modernisation de l'éclairage public a été réalisée.

Pour revenir au budget d'investissement, après intégration de l'excédent 2018, le résultat de clôture s'élève à 86.825,27 €.

Ces bons résultats assurent à la commune une trésorerie bien nécessaire à cette période. Elle doit en effet assurer son fonctionnement et faire face à de grosses échéances, alors même qu'elle ne peut en ce moment encaisser les subventions accordées, en raison de la crise sanitaire. Reste à espérer que les services concernés des différentes collectivités reprendront rapidement leur activité.

De l'information en temps réel

Alertes météo, coupures réseau, travaux sur la voirie, événements et manifestations dans la commune... Que vous soyez chez vous ou en déplacement, vous pourrez désormais être informés en temps réel de l'actualité de votre commune.

La mairie s'est en effet abonnée à l'application Panneau Pocket. Il s'agit d'un système simple et efficace qui permet de prévenir instantanément les habitants, par notification sur leur Smartphone ou leur tablette, des alertes et informations de la commune. Que devez-vous faire pour en bénéficier ?



Il vous suffit de télécharger l'application PanneauPocket, que, selon votre téléphone, vous trouverez dans Play Store ou Apple Store. Cliquez sur « installer » ou « obtenir ». Une fois l'application téléchargée, vous n'avez plus qu'à rentrer le nom de votre commune, cliquer sur le cœur à côté du nom pour en faire un favori, et vous recevrez désormais toutes les notifications émises par la mairie. C'est gratuit, rapide et ne nécessite aucune création de compte, ni d'enregistrement de données personnelles. Alors pourquoi vous priver de ce nouveau service ?

Les brèves

Un chantier à rallonge



Alors qu'ils touchaient à leur fin, les travaux d'aménagement de la traversée de Chantel ont été brutalement interrompus par la crise du Covid-19. Après plus d'un mois d'arrêt, l'entreprise Colas a repris son activité mi-avril, en mettant en oeuvre toutes les précautions nécessaires, et a pu terminer sa part de chantier, principalement la réalisation d'un enclos poubelles. Il restera ensuite à attendre l'intervention du Conseil départemental à qui revient la pose d'un nouvel enrobé sur la route. Celle-ci est annoncée pour la seconde semaine de mai.

La commune a profité de ce chantier de voirie pour faire remettre une couche d'enrobé sur la route qui relie la D22 à Cissac par le haut, qui était en très mauvais état.

Le prochain gros chantier de voirie sera la réfection totale de la route qui mène à Faucon, un chantier onéreux en raison de la longueur de la voie à traiter, pour la réalisation duquel la commune est à la recherche de subventions.

Des nouvelles du pont

D'après les dernières informations reçues par la commune, le Conseil départemental envisage la réalisation d'un gué en dur, submersible par forte crue, qui permettra le passage de véhicules jusqu'à 16 T. Ce pont gué sera construit à proximité du gué actuel, pour une durée de 5 ans, temps jugé nécessaire à la remise en état complète du pont. Il pourra être utilisé tant par les voitures particulières, pendant les fermetures du pont à la circulation, que par les véhicules lourds interdits de passage sur le pont. Sa construction était prévue pour cet été mais il est vraisemblable qu'en raison de la crise sanitaire, tout le calendrier sera bouleversé.

En revanche, le gué à l'usage des agriculteurs et des véhicules ayant une garde au sol importante devrait être reconstruit en tout début d'été. Une demande d'autorisation a été envoyée début avril à la DREAL, par le Conseil départemental qui a d'ores et déjà fait établir un devis par l'entreprise Chevalier.

Une première étape vers la restauration de l'église Sainte-Madeleine

La commune a fait réaliser en 2019 un diagnostic complet de l'état de l'église Sainte-Madeleine en vue d'engager des travaux de restauration. Cela fait en effet des années que celle-ci se dégrade en raison de remontées d'humidité ou d'infiltrations. Il est donc apparu urgent de s'atteler à la remise en état de ce patrimoine afin de pouvoir le léguer aux générations futures comme nos ancêtres l'ont fait.



Architectes du patrimoine, ingénieurs, économistes, restaurateurs de sculptures, restaurateurs de décors peints se sont donc activés durant l'été et l'automne 2019 et ont rendu leurs conclusions dans un épais rapport reçu en début d'année. L'objectif assigné était de faire un point sur l'état général du bâtiment mais aussi sur tous les éléments qui ornaient les églises d'autrefois : sculptures en pierre, mobilier, décors peints sur les murs. Dans le cahier des charges figurait aussi l'établissement d'un

phasage des travaux, en fonction de l'urgence et de la logique opérationnelle, ainsi qu'une estimation financière.

Si le rapport ne fait pas ressortir de gros problèmes structurels, de nombreux travaux devront néanmoins être réalisés afin de résoudre les problèmes sanitaires de l'église. Une première phase de travaux consistera à : refaire la couverture, traiter la charpente, installer ou remplacer des gouttières, mettre en place un drain extérieur au pied des murs humides, purger et refaire des enduits extérieurs sur certaines parties des murs, remplacer quelques pierres de corniche, rejointoyer des maçonneries, restaurer les baies ainsi que les portails ... La liste de ces travaux est conséquente et le coût en est estimé à plus de 500.000 € HT mais ils sont la condition *sine qua non* de la conservation de l'édifice et le préalable indispensable à la restauration et à la mise en valeur des décors intérieurs.

Alerte aux xylophages

Un des gros problèmes mis en lumière par l'étude de diagnostic de l'église est la forte infestation du mobilier et des objets en bois par des insectes xylophages, qu'il convient de traiter de toute urgence.

Deux restaurateurs spécialisés se sont déplacés récemment pour estimer le coût du traitement, qui se fera selon le cas par l'application d'un gel insecticide ou par anoxie (il s'agit d'un traitement insecticide par privation d'oxygène). La commune est en attente des devis. Ces interventions pourront bénéficier de subventions au titre de l'entretien d'un bâtiment classé, sachant que, de surcroît, une bonne partie du mobilier concerné est lui-même inscrit à l'inventaire.



La photo est prise de la sacristie. A droite, on aperçoit l'orgue de Saint-Illpize, l'un des plus anciens orgues à manivelle répertoriés en France.

Les décors intérieurs sont nombreux et de grande qualité artistique, comme en témoigne l'image ci-contre. Elle est extraite d'une peinture murale située dans la 2^e chapelle côté sud, montrant la Présentation au temple.

Actuellement, quand on entre dans l'église, ce sont des murs uniformément blancs qui s'offrent au regard, à l'exception des colonnes, des nervures et des soubassements, qui sont gris. Et pourtant, de magnifiques vestiges de peintures murales sont présents, dont l'intérêt nous échappe tant ils sont peu lisibles actuellement.



Les sondages ont mis à jour plusieurs programmes décoratifs successifs, recouverts les uns après les autres par des badigeons et d'autres décors, pour des raisons sanitaires ou de changement de goût. Les plus anciens décors découverts remontent au XII^e siècle !

Cependant la mise en valeur intérieure de l'église, qui donnera un grand intérêt à sa visite, ne pourra intervenir que dans un second temps, une fois réalisés les travaux consistant en la mise hors d'eau et d'air. Ceux-ci débiteront au mieux en 2021, pour une durée de 2 ans, si l'étude d'APS (avant-projet sommaire) est lancée cette année et si la commune obtient les aides financières nécessaires de la part de ses partenaires.

S'agissant d'un bâtiment classé monument historique, les subventions s'élèvent en général à 80% du montant des dépenses bien qu'il arrive parfois qu'elles soient plus élevées (cela a été le cas pour l'étude de diagnostic dont le coût qui s'élevait à 25.000 € HT a été exceptionnellement pris en charge à hauteur de 95% par la DRAC, le Département et la Région).

A ce jour, il n'est pas possible de dire sur combien d'années les travaux, y compris la restauration intérieure, vont s'échelonner. Seule certitude : au vu des montants en jeu, il s'agira d'un chantier de longue haleine, mais combien gratifiant !

